

# Le maire face au risque d'avalanche... qui s'en préoccupe ?

## Dans 161 communes, en secteurs urbanisés, les cartes d'avalanches sont fausses (PPRA)

Dans ces 161 communes, en zones urbanisées, chaque année, il y a un risque mortel d'avalanche exceptionnelle. Ce risque n'est pas cartographié. Le maire ne peut donc l'indiquer aux habitants et prendre le moment venu (PCS) les mesures de sécurité éventuelles.

L'Etat connaît la localisation générale de ces avalanches en zones habitées (SSAH, sites sensibles aux avalanches en zones habitées) mais cela ne suffit pas, bien sûr. La cartographie précise n'a pas été réalisée. Le processus est engagé pour aller très lentement. Beaucoup de maires en sont « enchantés » (pas tous heureusement), les permis de construire peuvent se développer au bénéfice de... au détriment d'acquéreurs abusés et de futures victimes.  
[www.airap.asso.fr](http://www.airap.asso.fr)

## Une profession que l'on assassine

Depuis de nombreuses années, le RTM (ONF) ne peut plus être chargé par la DDT de la réalisation des PPR A. Dont acte. Les DDT, dans l'ensemble, pourtant, missionnent cet organisme en tant qu'AMO, ce qui revient à lui confier une part très importante, voire essentielle, de la réalisation de ces PPR A.

Restent, pour les bureaux d'études avalanches privés français, les miettes qui ne les intéressent pas (ils ne peuvent en vivre). Quant aux étrangers, ils ne répondent même plus aux appels d'offres... La « Note méthodologique » de janvier 2022, issue de la DGPR et « préparée » par le... RTM entérine cette situation. Tranquillité d'esprit pour les DDT, chiffre d'affaires assuré pour le RTM. Tout va bien...

**Voir les explications sur [www.airap.asso.fr](http://www.airap.asso.fr).**

## Le Club Med aux Deux Alpes

Comment une société a failli réussir à faire autoriser un village-vacances de 1400 lits avec l'appui du maire, de la communauté de communes, du RTM et d'autres en tentant de détourner la réglementation en vigueur, pourtant limpide ? Question d'éthique, disent certains ?

**([www.airap.asso.fr](http://www.airap.asso.fr))**

**Voir aussi sur le site [Le Club Med à Tignes](http://www.clubmed.com).**



## L'Etat n'assume pas son rôle de prévention !

L'Etat est responsable de l'affichage du risque d'avalanche. Après 12 ans d'hésitations, celui-ci, en 2015, a finalement décidé, que les avalanches exceptionnelles (au-delà de 100 ans) en secteurs urbanisés seraient prises en compte dans les PPRA (comme cela est pratiqué en Europe depuis des décennies). Cela pour éviter des drames comme ceux de Val d'Isère (39 morts), Montroc-Chamonix (12 morts) ou Ortiporio (37morts).

Aujourd'hui, pour 161 communes, ce travail n'a toujours pas été réalisé. Pire, là où les études sont lancées, tout semble organisé pour retarder la connaissance du risque. A la satisfaction de nombre de maires qui pourraient pourtant exiger la réalisation de PAC (porter à connaissance) dans les secteurs dangereux bien connus par eux. Pour plus de détails, voir sur [www.airap.asso.fr](http://www.airap.asso.fr)



## Les notaires, leur responsabilité engagée

Le devoir d'information du notaire à son client acquéreur est fondamental.

Pour les 161 communes dont les cartes sont mal faites, donc fausses, Il sait, directement via l'AIRAP ou sa Chambre professionnelle départementale, que le risque est mal affiché car les cartes de zonage sont fausses.

Lourde sera leur responsabilité en cas de drame. (voir sur [www.airap.asso.fr](http://www.airap.asso.fr)) « les notaires de Savoie et d'Isère » s'ils ont omis de signaler cette absence de cartographie à jour dans une de ces 161 communes. **Voir [www.airap.asso.fr](http://www.airap.asso.fr)**

## Un système d'alerte adapté à votre

### commune

Selon la taille de la commune, les méthodes pour alerter les habitants ne peuvent être les mêmes. Le bouche à oreille, l'appel téléphonique aux voisins pour une petite commune mais au-dessus d'une certaine taille de la commune, il est nécessaire de disposer d'un automate d'alerte à même de prévenir en instantané via des messages adaptés choisis par le maire, 300 personnes, 1000 personnes voire beaucoup plus, des propriétaires mais aussi des résidents secondaires locataires.

Un logiciel loué, les numéros de téléphones fixes et portables des occupants concernés mis en mémoire. Un système efficace, économique, qui fonctionne, à Chamonix depuis une dizaine d'années, et ailleurs, utilisable pour toutes sortes de risque).

[www.airap.asso.fr](http://www.airap.asso.fr) voir automate d'alerte

## Pour un maire, comment se protéger... et (protéger ses habitants) du risque d'avalanche en zone urbanisée ?

- **des cartes à jour**, c'est la priorité n°1 bien sûr.
- **des outils d'alerte**, automatiques ou non, selon la taille de la commune. Très peu en sont équipées. Chamonix est une commune en avance dans ce domaine.
- **des moyens** pour permettre le déclenchement de l'alerte en temps utile.

Ces moyens existent, très utilisés à l'étranger, très peu en France (webcams, perches à neige, relevés en altitude, logiciels de mémorisation et traitement des analyse des manteaux neigeux au fil des ans, stations météo, etc.). Peu coûteux et efficaces !

La sécurité des habitants a un prix. Le maire peut s'en rendre compte un jour, à ses dépens. (détails sur les outils, moyens et méthodes.

[www.airap.asso.fr](http://www.airap.asso.fr) - Dernière nouvelle - Réunion publique du 13 août 2022.

## L'AIRAP, son rôle, ses résultats

En 2015, après 10 ans d'actions, l'**AIRAP**, créée en 2005, a réussi à faire approuver le Guide méthodologique avalanche, ...écrit par l'Etat en 2003 suite à l'avalanche de Montroc-Chamonix de 1999. L'avalanche pluri-centennale est dorénavant prise en compte en France (comme dans toute l'Europe depuis des décennies) dans les PPR A ou les PAC (depuis 2019).

- A Chamonix et ailleurs, un automate d'alerte efficace a été mis en place avec sa contribution active.
- L'**AIRAP** s'attache aujourd'hui à faire accélérer la mise à jour des cartographies des aléas de référence exceptionnelle (zones jaunes ou ARE) dans les 161 communes où l'Etat n'a pas encore modifié les PPR A ou réalisé des PAC (porter à connaissance)

Pour éviter de nouveaux drames de la montagne... et la sécurité des maires, et leurs habitants.

## Les 161 communes (et stations) à éviter en hiver

Val d'Isère, Tignes, Les Deux Alpes, Les Arcs, La Plagne, l'Alpe d'Huez, etc...



Liste complète des 161 communes sur le site de l'AIRAP



**Nous vous informons sur les actions et les actualités de l'AIRAP sur notre site et nos réseaux sociaux.  
Suivez-nous pour ne rater aucune information !**



@avalanchesurbainesairap



@airapasso



@airapasso



@AirapFrance



**AIRAP**

AIRAP- Association pour l'Information sur les Risques d'Avalanches urbaines et leur Prévention  
Régie par la loi de 1901, déclarée à la Sous-Préfecture du Havre le 3 octobre 2005

[www.airap.asso.fr](http://www.airap.asso.fr)